

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les offres et livraisons. Sans confirmation formelle écrite de notre part, les conditions contraires de l'acheteur n'entraînent aucune obligation, même si nous ne les avons pas expressément contestées.

### 1. CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat entre fournisseur et acheteur est établi dès la commande, si le fournisseur ne révoque pas ce contrat par écrit dans le délai de 5 jours.

### 2. PRIX D'ACHAT

Les prix en vigueur lors de la passation de commande font foi. L'acheteur doit se renseigner lui-même sur les prix les plus récents. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est facturée en sus. L'adoption de prix nouveaux entraîne l'annulation des anciens prix. Ces nouveaux prix sont exclusivement valables pour les contrats conclus après cette date. Les prix sont sans engagement et peuvent être modifiés par le vendeur sans avis préalable.

### 3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le fournisseur se réserve le droit de contrôler la solvabilité de l'acquéreur et d'exiger des sûretés, le cas échéant, ou de livrer uniquement contre paiement anticipé ou par remboursement. Lors de livraisons sans pré-paiement, les conditions suivantes sont applicables:

- paiement dans les 30 jours dès la date de la facture: net.

Dès le 30ème jour à partir de la date de la facture, le fournisseur peut, même sans mise en demeure préalable, facturer des intérêts moratoires ou bien retenir d'autres livraisons et se départir du contrat sans fixer préalablement un délai supplémentaire.

Tous les escomptes mentionnés sur la facture et/ou une note de crédit ne sont accordés expressément que si l'acquéreur se tient aux conditions de paiement.

### 4. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La marchandise demeure la propriété du fournisseur jusqu'au règlement définitif. Le fournisseur est ici autorisé par l'acheteur à faire inscrire une réserve de propriété au registre ayant compétence, et ce jusqu'au paiement intégral du prix des marchandises livrées par ses soins.

### 5. DÉLAI DE LIVRAISON

Si le fournisseur ne respecte pas les délais de livraison qu'il a indiqués, l'acquéreur peut se départir du contrat, après avoir fixé un délai convenable au fournisseur. D'autres prétentions de l'acquéreur, portant en particulier sur des dommages et intérêts, sont exclues. Le désistement du contrat est exclu lorsqu'une impossibilité de livrer passagère est due à la force majeure ou à des pannes d'exploitation dans l'entreprise du fournisseur ou chez des sous-traitants.

### 6. EXPÉDITION

Les frais de port et d'emballages sont calculés en fonction de la commande.

### 7. DISPOSITIONS LÉGALES

L'acheteur s'engage à respecter les dispositions légales concernant l'affichage du prix. Il s'engage à renoncer à tout étiquetage trompeur. Est interdite toute importation directe d'articles de sport, vêtements de sport et tous types de produits, laquelle est réalisée en court-circuitant le représentant national officiel. Toutes infractions de cette clause donnent droit à l'annulation de toutes les commandes existantes et au refus de futures livraisons. L'acheteur renonce expressément à toute prétention en cas d'application fondée de ces dispositions.

### 8. DÉFAUTS

D'éventuels défauts de la marchandise livrée doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dans les 10 jours suivant la réception et/ou, pour des défauts cachés, dans les 15 jours suivant la découverte de ces derniers; sinon, la marchandise est réputée acceptée. Pour les défauts ayant fait l'objet d'une réclamation en dû temps, l'acheteur a le droit d'exiger des livraisons complémentaires de produits sans défauts. Sont expressément exclues toutes autres prétentions fondées sur d'éventuels défauts, et notamment toutes demandes en dommages et intérêts (y compris les demandes en dommages et intérêts inhérents à des dommages consécutifs), ainsi que la dénonciation du contrat.

Les modalités de garantie écrites du fournisseur s'appliquent à l'égard du client final.

### 9. PRESTATIONS DEL'ACHETEUR

L'acheteur s'engage à fournir dans leur totalité les prestations correspondant à un magasin spécialisé, comme le conseil, le choix, le service, les réparations etc. Il s'engage aussi à adapter à tous moments ses connaissances spécialisées et/ou celles du personnel, ainsi que son équipement, à l'état de la technique pour être mesure d'apporter dans leur totalité les prestations escomptées d'un magasin spécialisé.

### 10. FOR JURIDIQUE

Le lieu d'exécution des prestations découlant de ce contrat est notre domicile sis à Bulle, FR. La relation contractuelle est soumise au droit suisse. Le for juridique est Fribourg.

### 11. CONDITIONS DÉTAILLÉES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Des conditions détaillées de livraison demeurent sous réserve.

### 12. TEXTE ORIGINAL

Les conditions de vente et de livraison sont rédigées en Allemand et Français. En cas de contradiction la version française est déterminante.